

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

N° de demande :	2006-0157
Catégorie :	B, sous-catégorie 4.1
Produit :	Command 360 ME
N° d'homologation :	27827
Matière active (m.a.) :	Clomazone
N° de document de l'ARLA :	1381184

Contexte

Une homologation conditionnelle est accordée au Command 360 ME pour la suppression de l'abutilon, du chénopode blanc, de la renouée persicaire, de la morelle noire de l'Est, de l'échinochloa pied-de-coq, de la sétaire verte et de la sétaire glauque, de même que pour la répression de l'amaranthe réfléchie et de la petite herbe à poux par traitement de prélevée sur le soya cultivé dans l'Est du Canada. Pour élargir le spectre des herbes nuisibles à supprimer, Command 360 ME peut être mélangé en cuve avec les produits suivants : Sencor 500 F, Sencor 75 DF, Lexone 75 DF, Linuron 480, Lorox 50 DF, Pursuit 240 et Dual II Magnum. Les doses d'application de Command 360 ME, tant utilisé seul que dans un mélange en cuve, sont déterminées en fonction de la texture du sol.

But de la demande

Cette demande vise à remplacer l'homologation conditionnelle de Command 360 ME (n° d'homologation 27827) par une homologation complète. À titre d'exigence de l'homologation conditionnelle, des données additionnelles étaient requises pour établir la dose efficace la plus faible correspondant aux allégations contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de Command 360 ME (utilisé seul) dans des sols à texture moyenne. La trousse d'homologation d'origine proposait une dose de 840 g m.a./ha dans les sols à texture moyenne mais les données fournies indiquaient qu'il est possible de réduire la dose. Les données exigées pour calculer la dose efficace la plus faible doivent dès lors comprendre les doses de clomazone de 560 g m.a./ha, 700 m.a./ha et 840 g m.a./ha. La dose efficace la plus faible fixée pour un traitement de Command 360 ME utilisé seul dans des sols à texture moyenne s'appliquera à la composante des mélanges en cuve déjà homologués et qui figurent sur l'étiquette de Command 360 ME.

Évaluation des propriétés chimiques, ainsi que des effets sur la santé et l'environnement

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit. Les évaluations sanitaires et environnementales ne sont pas requises non plus, car le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les doses maximales et le moment opportun à l'application de la composante des produits, demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

En vue d'appuyer la conversion de l'homologation conditionnelle de Command 360 ME en une homologation complète, le demandeur a soumis cinq essais réalisés en 2005 dans des sols à texture moyenne du sud de l'Ontario. Les traitements comprenaient des doses de clomazone de 420, 560, 700 et 840 g m.a./ha. Comme il était impossible d'évaluer toutes les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette à chaque essai, et donc de calculer en détail la dose efficace la plus faible pour les sols à texture moyenne, il a fallu combiner les résultats des essais soumis avec les données déjà présentées dans le cadre de l'homologation initiale de Command 360 ME. Ces données représentent 16 essais effectués dans des sols à texture moyenne du Wisconsin et de l'Ontario entre 1995 et 2001. Les traitements comprenaient des doses de clomazone de 560, 700 et 840 g m.a./ha. Tous les essais s'inscrivaient dans des blocs aléatoires complets avec trois ou quatre réplicats.

Le demandeur a bien présenté le nombre d'essais exigé afin d'établir la dose efficace la plus faible mais seul le chénopode blanc a été évalué dans le cadre des cinq essais à la dose de 700 g m.a./ha. L'un des deux essais a permis d'évaluer une dose de 700 g m.a./ha contre la renouée persicaire, la morelle noire de l'Est, l'amaranthe réfléchie, la petite herbe à poux et la sétaire verte. Aucune donnée n'a été présentée sur l'abutilon, l'échinochloa pied-de-coq ou la sétaire glauque. Comme les données fournies pour la dose de 700 g m.a./ha dans les sols à texture moyenne étaient insuffisantes en soi et que la m.a. (clomazone) a déjà été homologuée (Command EC, n° d'homologation 22347), on a tenu compte des doses de m.a. établies antérieurement (sols à texture grossière = 672 g m.a./ha, sols à texture moyenne = 768 g m.a./ha et sols à texture fine = 864 g m.a./ha). D'après ces doses déjà homologuées et les données fournies pour les doses de 560 et de 840 g m.a./ha, la dose de clomazone de 700 g m.a./ha se révèle la dose efficace la plus faible dans les sols à texture moyenne.

Conclusion

La clomazone appliquée à raison de 700 g m.a./ha dans les sols à texture moyenne constitue la dose efficace la plus faible nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de Command 360 ME. Par conséquent, la dose de 1,95 L/ha de Command 360 ME (700 g m.a./ha de clomazone) représente la nouvelle dose d'application dans les sols à texture moyenne. La même dose s'appliquera à la composante de Command 360 ME des mélanges en cuve. Command 360 ME est donc admissible à l'homologation complète.

Références

A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire d'homologation

PMRA 1116879	COMMAND 360 ME 10.2.3.3: Efficacy: Small Scale Field Trials, DACO: 10.2.3.3
PMRA 699392	Evaluation of Clomazone ME for Weed Control in Soybeans
PMRA 699399	Evaluation of Clomazone ME for Weed Control in Soybeans

PMRA 699402	Evaluation of Clomazone ME for Weed Control in Soybeans
PMRA 699417	Evaluation of Clomazone ME for Weed Control in Soybeans
PMRA 699418	Evaluation of Clomazone ME for Weed Control in Soybeans
PMRA 699432	Weed Control in Conventional Soybeans with Clomazone ME
PMRA 806596	VOLUME 3A, BOOKS 1 AND 2, SHOWS EFFICACY AS TO THE COMPARISON OF THE COMMAND 4EC (COMMAND EC) AND THE COMMAND 3ME (COMMAND 360ME) AS A HEAD TO HEAD TREATMENTS. THIS DATA WILL SHOW THERE IS NO SIGNIFICANT DIFFERENCE IN THE TWO FORMULATIONS AS TO EFFICACY.
PMRA 806598	“THE VOLUME 3A, BOOK 3 AND 4 ARE EFFICACY TREATMENT FOR COMMAND 3ME ON VARIOUS WEED” QUOTED FROM LETTER TO: K.ADAMS, PMRA. FROM: D.JOHNSON, FMC AGRICULTURAL PRODUCTS. DATED: JUNE 30, 2003. [COMMAND 360 ME MICROENCAPSULATED HERBICIDE; SUBN#2002-1011; V

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.